



Maryam Radjavi
maryam-rajavi.com/fr

Plan des libertés et des droits des femmes dans l'Iran libre de demain

En 1987, le Conseil national de la Résistance iranienne a adopté à l'unanimité le plan sur les libertés et les droits des femmes. En mars 2010, dans une conférence au Parlement européen intitulée « Les femmes à l'avant-garde d'un changement démocratique en Iran », Maryam Radjavi a présenté les points de vue de la Résistance iranienne à ce sujet.

A- Les principes :

- 1- L'abolition et la suppression de toutes les formes d'oppression, de contrainte et de discrimination imposées par le régime réactionnaire de Khomeiny (la charia des mollahs) aux femmes en Iran, et l'adhésion à toutes les libertés et à tous les droits des femmes tels que stipulés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 1993.
- 2- Souligner l'égalité pleine et entière des droits sociaux, politiques, culturels et économiques entre les femmes et les hommes.
- 3- La pleine jouissance des droits de toutes les femmes du pays, délivrées de toute inégalité et de toute limitation liée à l'exploitation, ainsi que le rejet de toute perception des femmes comme une marchandise.

B - Les articles les plus importants des libertés et droits des femmes dans l'Iran libre de demain :

- 1- Le droit d'élire et d'être élue dans toutes les élections.
- 2- Le droit à l'emploi et au libre choix de la profession, et le droit d'occuper tout poste ou fonction, public ou gouvernemental, y compris la présidence de la république (et donc le leadership politique) et la magistrature dans toutes les institutions judiciaires.
- 3- Le droit à la libre activité politique et sociale, aux déplacements et aux voyages sans l'autorisation d'un tiers.
- 4- Le droit de choisir librement sa tenue vestimentaire.
- 5- Le droit d'utiliser, sans discrimination, tous les moyens pédagogiques, éducatives, sportives et artistiques ; et le droit de participer à toutes les compétitions sportives et activités artistiques.
- 6- Reconnaissance des associations de femmes et soutien à leur formation volontaire dans tout le pays ; prise en compte de privilèges spéciaux dans les divers domaines sociaux, administratifs, culturels et notamment éducatifs afin d'abolir l'inégalité et la double oppression des femmes.
- 7- Un salaire égal à travail égal ; Interdiction de la discrimination à l'embauche et pendant l'emploi ; égalité d'accès à divers avantages tels que les congés, les prestations de retraite et les indemnités d'invalidité ; jouissance des allocations familiales et conjugales et de l'assurance chômage ; le droit au salaire et à des aménagements spéciaux pendant la grossesse, l'accouchement et les soins aux nourrissons.
- 8- Liberté absolue dans le choix du conjoint et du mariage, qui ne peut avoir lieu qu'avec le consentement des deux parties et enregistré auprès d'une autorité légale. Le mariage avant l'âge légal est interdit. Dans la vie familiale, toute forme de contrainte ou de coercition à l'égard de l'épouse est interdite.

9- Droit égal au divorce ; le divorce doit être traité par des autorités judiciaires qualifiées ; les femmes et les hommes sont égaux dans la présentation des motifs de divorce ; la garde des enfants et la pension alimentaire ainsi que les règlements financiers seront déterminés par le verdict du divorce.

10- Soutien aux veuves et divorcées et aux enfants dont elles ont la garde ; la prise en charge sera assurée par le système national de protection sociale.

11- Elimination des inégalités juridiques en matière de témoignage, de tutelle, de garde et d'héritage. La polygamie sera interdite.

12- Interdiction de toute forme d'exploitation sexuelle des femmes sous quelque prétexte que ce soit et abrogation de toutes les coutumes, lois et dispositions autorisant le père, la mère, le tuteur ou autre à donner une fille ou une femme, sous prétexte de mariage ou autre.

- Il est évident que ces principes, droits et libertés prennent non seulement en considération l'émancipation des femmes, mais aussi la libération historique des femmes et des hommes iraniens ensemble.